Deloitte.



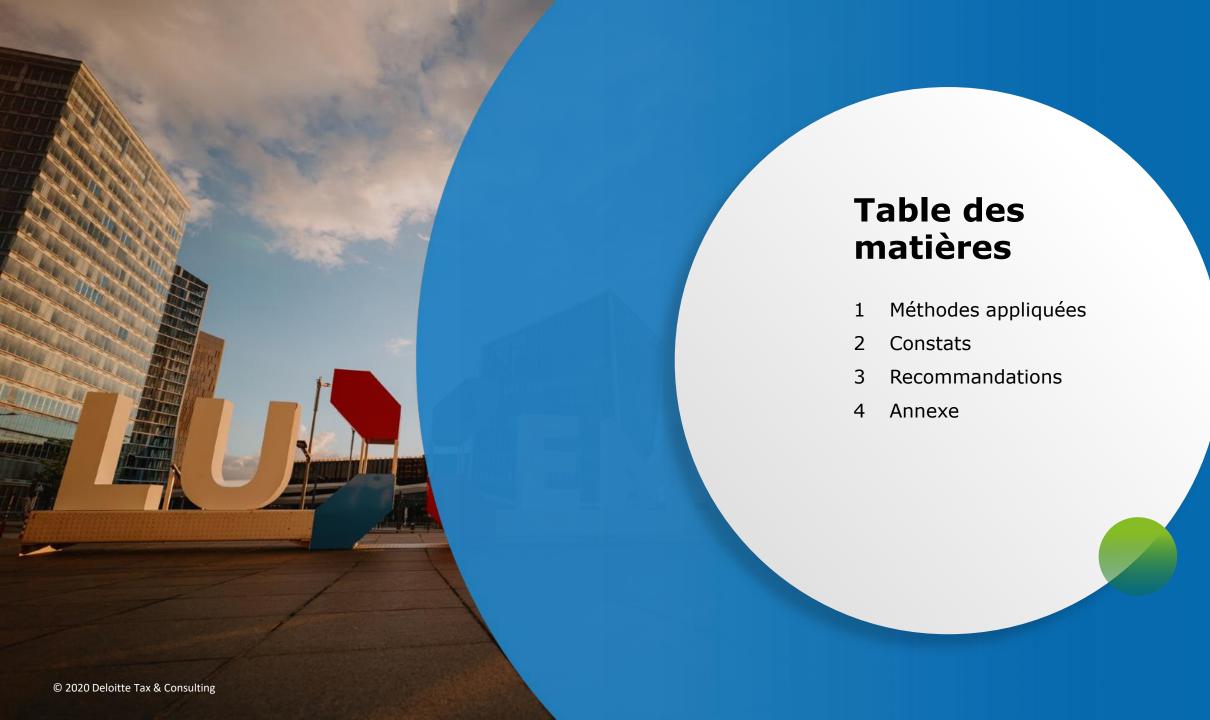
Département de l'intégration



Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Analyse de la mise en œuvre de la législation en vigueur concernant les CCCI Constats et recommandations à l'issue des entretiens avec les CCCI 6 novembre 2020







Contexte

CONTEXTE

- La création du Département de l'intégration au sein du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (ci-après « le Ministère ») signifie un nouveau Momentum dans la mise en œuvre de la politique d'intégration.
- Dans un souci d'analyse et d'optimisation des ressources, un bilan objectif et approfondi de la législation en vigueur* par rapport aux commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) et de la faisabilité de sa mise en œuvre s'est avéré nécessaire afin de faire évoluer au mieux l'accompagnement des communes et de leurs CCCI respectives.
- Suite à un appel d'offres sous forme de procédure restreinte, le mandat de mener les travaux permettant de dresser ce bilan a été confié à Deloitte Tax & Consulting le 9 juillet 2020.
- Les travaux à proprement parler ont commencé par une réunion de lancement qui s'est tenue le 28 juillet 2020, dans les locaux du Syvicol.
- Le premier livrable, à savoir la revue et l'analyse des réponses au sondage envoyé aux CCCI a été présenté le 22 octobre 2020.
- Le présent rapport présente les constats et les recommandations disponibles à l'issue de la phase d'enquête sur le terrain, enquête menée auprès de 29 communes, par le biais d'entretiens et d'ateliers de travail (« focus groups »).



^{*}Règlement grand-ducal modifié du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCCI

Contexte

Composition de la CCCI conformément au Règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration

Art. 2. Composition



• Les membres de la commission doivent être âgés de dix-huit ans accomplis le jour de leur candidature



- Minimum 6 membres
- Autant de membres suppléants que de membres effectifs
- Au moins deux membres du conseil communal dont un est membre du collège échevinal



- Toutefois, dans les communes où plus de la moitié des résidents sont des étrangers, le conseil communal peut décider que les Luxembourgeois et les étrangers soient représentés au sein de la commission proportionnellement au pourcentage du nombre d'habitants luxembourgeois et étrangers, déterminé sur la base de la population communale.
- Parmi les membres étrangers de la commission doit figurer au moins une personne ayant la nationalité d'un pays tiers, sauf si aucun ressortissant de pays tiers n'a posé sa candidature

Statut sur l'avancement des travaux

Objectifs, résultats et activités prévues

Phases

Activités

0

Lancement de la mission

1

Analyse des réponses aux questionnaires

2

Travail de terrain

3

Recommandations

0.1 : Réunion de lancement du projet pour :

- Faire connaissance mutuellement: acteurs côté Ministère de la Famille et Syvicol d'un côté et équipe projet Deloitte de l'autre.
- Aligner toutes les parties prenantes autour :
 - des objectifs du projet,
 - des rôles et responsabilités,
- des risques potentiels,
- du planning prévisionnel du projet.
- S'entendre sur le timing et le format des livrables
- Définir les membres du comité de pilotage du projet
- Clarifier d'éventuels autres points.

- **1.1**: Analyse des réponses obtenues par le biais du questionnaire destiné aux CCCI. Le but de l'analyse différera selon les questions posées: identification de tendances, extraction d'idées prometteuses, existence d'incohérences, statistiques ...
- 1.2 : Croisement des réponses: entre réponses obtenues des membres de CCCI et d'autres sources de données tierces
- 1.3 : Sur base des résultats obtenus en 1.1 et 1.2:
- identification de sujets méritant un approfondissement lors des entretiens sur le terrain et
- développement d'un questionnaire pour les entretiens sur le terrain, avec les responsables des CCCI.

- **2.1**: Sélection des communes dans les lesquelles effectuer des entretiens d'approfondissement.
- 2.2 : Décision quant au mode d'intervention: entretien individuel vs. atelier de travail
- **2.3**: Entretiens d'approfondissement sur le terrain, avec approx. 30 communes.
- **2.4**: Analyse des résultats et des réponses obtenues lors des entretiens d'approfondissement.
- **2.5 :** Analyse des textes en vigueur et des outils en place en matière d'intégration d'étrangers au niveau communal dans 3 pays de référence -> «benchmark» (optionnel).
- **2.6**: Elaboration d'un rapport intermédiaire et consolidé, reprenant les constats et enseignements dégagés

- **3.1**: Elaboration des recommandations permettant de:
- optimiser la mise en œuvre des missions prévues
- faire évoluer la législation en vigueur, relative aux CCCI.
- 3.2: Workshop de restitution avec les participants des 30 entretiens pour présenter les recommandations (optionnel).
- **3.3**: Elaboration d'un rapport final consolidant le rapport de phase 2 avec les recommandations de 3.1.

Livrables

- Procès-verbal de la réunion de lancement.
- Questionnaire pour la phase de projet suivante, donc les entretiens sur le terrain.
- Rapport synthétique reprenant les principaux enseignements de l'analyse des questionnaires sub 1.1.
- Rapport consolidé avec les constats issus de la phase 1 et 2.

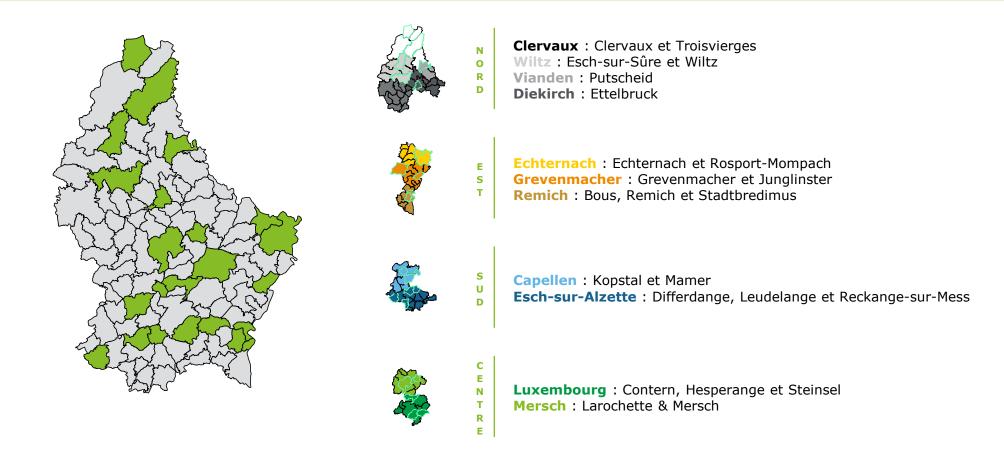
Ce rapport constituera le 1^{er} livrable principal, permettant de dresser un bilan sur les problèmes pratiques auxquels font face les CCCI.

Rapport consolidé final, comprenant les constats ainsi que les recommandations y afférentes.

Types d'entretien par commune Entretiens

Nous avons mené des entretiens avec 23 communes.

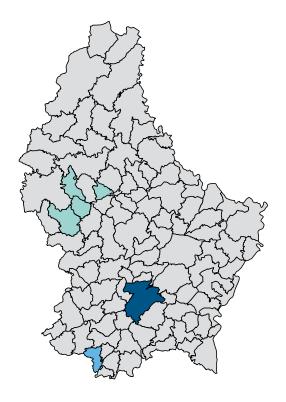
Le président, le secrétaire et le cas échéant le chargé à l'intégration et/ou un membre de la CCCI ont participé aux entretiens.



Types d'entretien par commune Ateliers de travail

Nous avons animé trois groupes de discussion (« ateliers de travail ») avec 6 communes.

Le président, le secrétaire et le cas échéant le chargé à l'intégration ainsi que plusieurs membrés de la CCCI ont participé aux groupes de discussion.



Atelier de travail 1									
Commune	Circonscription	Canton							
Preizerdaul	Nord	Redange							
Redange-sur- Attert	Nord	Redange							
Wahl	Nord	Redange							
Mertzig	Nord	Diekirch							

	Atelier de travail 2	
Commune	Circonscription	Canton
Esch-sur-Alzette	Sud	Esch-sur-Alzette

	Atelier de travail 3	
Commune	Circonscription	Canton
Luxembourg	Centre	Luxembourg

Les sujets couverts dans les entretiens et ateliers de travail

Focalisation sur quatre domaines thématiques



Les missions de la CCCI / vision / compréhension du rôle



Le travail de la CCCI



Gouvernance de et communication au sein de la CCCI



Améliorations possibles et regard vers le futur*

Sujets couverts:

- Vision et mission de la CCCI et compréhension du rôle de la CCCI
- Définition du terme « Intégration »
- Compatibilité de cette vision avec le RGD en vigueur
- Réalisation des missions définies dans la RGD
- Modifications à apporter au RGD

- Programme de travail
- Charge de travail
- Actions et communication externe
- Communication et interaction avec d'autres CCCI / communes
- Composition de la CCCI
- Moyens de communication
- Atmosphère
- · Processus décisionnel

- Défis
- Propositions d'amélioration

9

^{*}Ceci est couvert dans la partie « 3. Recommandations » 2020 Deloitte Tax & Consulting

Modalités de réalisation et d'analyse des entretiens et ateliers de travail Aperçu général





Lieu de rencontre

- Salle de réunion au sein de la commune (17 entretiens et 3 ateliers de travail)
- Vidéoconférence (6 entretiens)



Prise de note

- Chaque entretien / atelier de travail a été mené par au moins deux enquêteurs
- Des notes ont été prises par les enquêteurs tout au long de l'entretien et puis consolidées par après (pas d'enregistrement par dictaphone)
- L'analyse du contenu n'a pas été faite à l'aide d'une software



Langue d'entretien

- Luxembourgeois (21 entretiens et 1 atelier de travail)
- Français (2 entretiens et 2 ateliers de travail)



Durée moyenne

- Entretiens 2h20
- Ateliers de travail 2h35



Entretien semi-structuré

- Mené à l'aide d'un guide d'entretien préparé (cf. page 9)
- Parole/discussion libre bien que guidée par une série de questions
- Permet d'acquérir une compréhension des raisons sous-jacentes, des opinions et des motivations



Limitations des résultats obtenus

- Une monopolisation de la parole n'a pas pu être constaté lors des entretiens menés
- Néanmoins, une éventuelle autocensure ou adaptation du discours sous les regards des autres ne peut pas être exclue
- La couverture et l'exploration en profondeur d'un sujet varient lors des entretiens semi-structurés
- Caractère comparable des réponses limitées car la séquence et la formulation des questions ont varié lors des entretiens



Les missions de la CCCI / vision / compréhension du rôle Vision et désignation de la CCCI

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
1	La vision de la CCCI est compatible avec le RGD						
	 La vision des CCCI varie légèrement selon les cas, mais peut se résumer comme suit : Promouvoir et faciliter l'inclusion de tout résident de la commune, indépendamment de sa nationalité, de son sexe, de son âge, de sa religion, ou d'autres facteurs. 				√		R1 R6
2	« Vivre ensemble » comme slogan						
	 De nombreux participants aux entretiens ont suggéré de remplacer le terme « intégration » et la notion d'intégration d'étrangers par « vivre ensemble » afin de mieux refléter la réalité du travail à effectuer. 				√		R1
	 « Vivre ensemble », qui décrit implicitement un effort des résidents en place et des nouveaux arrivants, donc un effort bidirectionnel, est considéré comme étant préférable au terme « intégration » qui suggère une adaptation unidirectionnelle des nouveaux arrivants. 						

Les missions de la CCCI / vision / compréhension du rôle Missions du règlement grand-ducal

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
3	Les missions décrites dans le RGD sont claires, avec quelques petits problèmes pratiques						
	 Les missions, telles que décrites dans le RGD, sont claires et concises pour la majorité des CCCI (20 sur 23), et ne causent pas de limitations aux activités des CCCI. Ceci confirment aussi les réponses (à la question 9) du questionnaire. 						
	 Selon le RGD, « L'avis de la commission est demandé par le conseil communal ». La réalité du terrain est souvent différente dans le sens où ce sont les CCCI qui doivent proactivement s'approcher du conseil communal pour faire avancer leurs projets. Cette dynamique inversée n'est pas pour autant perçue comme problématique en pratique car ces mêmes CCCI obtiennent en règle générale le soutien du conseil communal qu'elles demandent. 		✓		✓		R1 R6
	 La mission « encourager la présence de membres étrangers dans les autres commissions consultatives communales » n'est que difficilement réalisable, dans la mesure où toutes les commissions sont formées simultanément suite aux élections communales. 						
	 La majorité des CCCI (19 sur 23), affirme ne pas utiliser d'autres directives, externes à la commission, pour guider leur travail. 						

Les missions de la CCCI / vision / compréhension du rôle Règlement grand-ducal

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
4	Le RGD est connu par les membres						
	• Lors des entretiens, 22 sur 23 interlocuteurs ont affirmé que le RGD était connu par les membres.						
	 Cependant, il est à préciser que le contenu du RGD est uniquement connu à haut-niveau par la vaste majorité des membres des CCCI. En effet, il a été précisé lors de plusieurs entretiens que le RGD est principalement présenté et / ou discuté au début d'un mandat de la commission afin de couvrir correctement le volet « organisationnel » ou lorsqu'il y a des questions administratives. 				√		R1
5	Le RGD n'est pas considéré comme un frein pour les CCCI						
	 A part quelques exceptions spécifiques, les dispositions du RGD ne posent pas de problèmes opérationnels aux CCCI. Exemples d'exceptions: 						
	 L'obligation d'avoir autant de membres suppléants que de membres effectifs 						
	 L'obligation de transmettre le procès-verbal de la réunion au ministre ayant dans ses attributions l'Intégration 		\checkmark		\checkmark		R1
	 En effet, dans certains cas, comme par exemple suite à un déménagement vers une autre commune, il serait important de prévoir une certaine flexibilité qui permet de ne pas exclure d'office la personne qui quitte la commune. 						
	 22 sur 23 des CCCI rencontrées sont d'avis que le cadre réglementaire est flexible et laisse la liberté nécessaire aux CCCI pour travailler à leur cadence. 						

Les missions de la CCCI / vision / compréhension du rôle Protection des données personnelles

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
6	Le RGPD entrave le travail de la CCCI						
	 Il a été explicitement soulevé par 9 CCCI que le RGPD présente des limites dans l'exécution des tâches. 						
	 Dans ce cadre, des difficultés liées aux règles de protection des données personnelles ont été identifiées dans la communication ciblée, empêchant par conséquent la sensibilisation directe. Ainsi, la communication avec les nouveaux arrivants est limitée par les conditions strictes du RGPD. 		√	√			

Le travail de la CCCI Planification des activités

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
7	La planification des activités des CCCI se fait à travers un programme de travail informel						
	 La plupart des CCCI élaborent un programme de travail annuel et adaptent celui-ci, le cas échéant, selon l'actualité. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas forcément d'un document formel listant toutes les activités à réaliser mais plutôt d'un échange entre les membres de la CCCI à des moments clés de l'année. 						
	 Les programmes de travail contiennent des éléments récurrents et non-récurrents : 						
	 Exemples d'événements récurrents Café des langues, fête des voisins, réception des nouveaux résidents 		√				R2 R3
	 Exemples d'événements non-récurrents Soirée de cinéma (Superjhemp), accueil des réfugiés, enquêtes couvrant des sujets d'actualité 						R4
	 Les activités du programme de travail sont déterminées sur base des ressources disponibles de la CCCI (c.à.d. humaines et financières) ainsi que des compétences de ses membres. Quelques communes mettent également les services communaux à disposition des CCCI lors des événements (p.ex. service technique). 						

Le travail de la CCCI Planification des activités

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
8	L'utilité d'un PCI dépend de la taille de la commune						
	 Actuellement, très peu de communes disposent d'un PCI, dont le but est de piloter les différentes actions envisagées de manière plus ciblée et cohérente. 						
	 En effet, 18 sur 23 des CCCI interviewées ont répondu qu'elles n'ont actuellement pas de PCI pour les raisons suivantes : 						
	 Un PCI semble pour beaucoup de CCCI être trop complexe, c.à.d. pas suffisamment pragmatique 						R2
	 Les communes manquent souvent de ressources nécessaires pour développer un PCI 		1				R3
	 Les communes de petite taille considèrent souvent le PCI comme une charge administrative trop lourde (effort vs valeur ajoutée) 		·				R4 R5
	 Certaines CCCI ont cependant un plan transversal avec une liste d'actions à mener, qui inclut notamment l'intégration et qui semble bien fonctionner. 						
	 Certaines CCCI (Kopstal, Leudelange, Mersch, Wiltz) sont actuellement en train de développer leur PCI pour être mieux placées à l'avenir. 						
	 Par contre, il a été soulevé par 5 CCCI que les résultats d'un état des lieux (ce qui fait partie d'un PCI) seraient très utiles pour guider le travail des CCCI. 						

Le travail de la CCCI

Fonctionnement, organisation et charge de travail de la CCCI

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
9	Les CCCI tiennent 6-7 réunions en moyenne chaque année						
	 La plupart des CCCI varient la fréquence de leurs réunions en fonction du calendrier des événements. Seules deux communes n'ont pas atteint le seuil minimum de réunions (4) prévues par le RGD. 		√	✓			
	 Au-delà des réunions formelles, certaines CCCI mettent aussi en place des groupes de travail pour faciliter l'organisation des événements. 						
	 Les réunions sont, en général, convoquées par courrier électronique. 						
10	Les CCCI ne voient pas l'intérêt de partager les comptes rendus avec le Ministère						
	 Toutes les CCCI (23 sur 23) confirment que l'ordre du jour est envoyé au préalable et qu'un compte rendu est écrit après chaque réunion. L'ordre du jour ainsi que le compte rendu sont partagés au moins avec les membres de la CCCI et le collège échevinal, parfois aussi avec le conseil communal. 						R1
	 Toutefois, les CCCI ne voient pas l'intérêt de partager les comptes rendus avec le Ministère puisqu'il s'agit d'un document de travail. La raison principale mentionnée par les CCCI pour le non-envoi du compte rendu au Ministère est le fait que le Ministère ne donne pas de retour. 				V		R5
	 Cependant, quelques CCCI partagent leur compte rendu avec l'ASTI et / ou le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à Région. 						

Le travail de la CCCI

Fonctionnement, organisation et charge de travail de la CCCI

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
11	Le président et secrétaire ont la charge de travail la plus élevée						
	• Il a été confirmé par tous les participants que le président et le secrétaire ont la charge de travail la plus élevée car ils doivent s'occuper du volet administratif c.à.d. organiser les réunions, écrire les ordres du jour ainsi que les rapports.						
	 De plus, il a été confirmé que la charge de travail mensuelle dépend de plusieurs facteurs comme : 		✓	√			R3
	 La disponibilité et la motivation de chaque membre 						
	 Les activités et / ou événements en cours 						
	 Finalement, la plupart des CCCI (21 sur 23) allouent les tâches aux membres sur base d'intérêts ou des compétences. 						
12	Les jetons de présence ne sont pas un facteur de motivation						
	• Seules deux CCCI ne rémunèrent pas leurs membres par des jetons de présence.						
	 Il a été relevé qu'il serait plus intéressant de distribuer des jetons de présence lors des événements afin d'inciter les gens à participer. En effet, une minorité de communes applique déjà cette règle. 	√	✓	√			
	 Il existe un consensus très large sur le fait que les jetons de présence ne sont pas un facteur de motivation pour s'impliquer dans une CCCI. 						

Le travail de la CCCI Impact et visibilité de la CCCI

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
13	L'évaluation de l'impact des actions menées se fait de manière informelle						
	 Selon 20 sur 23 interlocuteurs, l'évaluation de l'impact des actions menées par les CCCI se fait de façon informelle. Elle ne se base pas sur des indicateurs clés prédéfinis, mais mesure l'impact par rapport aux retours des participants et par rapport au nombre de participants à un événement (comparé à la population totale). Uniquement une minorité des CCCI (6 sur 23) rencontrées (p.ex. Kopstal, Stadtbredimus) lancent ponctuellement des enquêtes. 	✓					R2 R3
14	La visibilité des CCCI dépend largement de la communication en son propre nom						
	 La visibilité des différentes CCCI varie et dépend de la stratégie de communication de la commune. 11 sur 23 interlocuteurs pensent que la visibilité est faible alors qu'aussi 11 sont d'avis que la visibilité de leur CCCI est bonne (le reste étant sans avis). 						R3
	 La principale raison déterminant le manque de visibilité est un manque d'actions et de techniques de marketing (p.ex. logo de la CCCI). 	\checkmark					R6 R7
	 De ce fait, les CCCI ont tendance à être confondues avec la commune (la CCCI est souvent dans l'ombre de la commune), c.à.d. que le lien entre la CCCI et les actions réalisées n'est pas toujours perçu par la population. 						

Le travail de la CCCI

Communication externe (1/2)

Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
15 La traduction pose problème à certaines CCCI dû au manque de ressources						
 Par rapport aux langues utilisées afin d'atteindre le public ciblé, les CCCI se réfèrent aux compétences de leurs membres afin de se charger des traductions dans les langues suivantes : luxembourgeois, allemand, français, anglais, portugais ou encore italien. Malheureusement, les CCCI n'ont pas toujours les moyens pour traduire leurs communications dans les langues qu'elle souhaitent. 	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	✓			✓	R7
 Certaines communes offrent aux CCCI un accès au service « traduction » de la commune, ou la réservation d'un budget aux fins de couvrir les frais de traduction. 						

Le travail de la CCCI

Communication externe (2/2)

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
16	Les CCCI utilisent une variété de canaux de communication						
	 La communication se fait actuellement à travers une multitude de canaux de communication, et en particulier via : 						
	Bulletin communal						
	Site internet de la commune						
	• Flyers	√	√	√		\checkmark	
	 En outre, quelques CCCI profitent d'autres canaux qui sont mis à leur disposition par les communes comme par exemple les médias sociaux, des panneaux lumineux ou même la télévision locale. 						
	 Toutes les communes ont indiqué que la langue de communication varie selon le canal de communication utilisé. 						

Communication et interaction Collaboration au niveau national

17	Constats Les rôles des différents acteurs qui interviennent dans les activités relatives à	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
	 Les entretiens menés ont montré que la compréhension (1) de l'écosystème des différents acteurs ainsi que (2) des rôles respectifs de ces acteurs varie significativement entre les CCCI. Cela se traduit par des CCCI qui ne connaissent pas tous les acteurs et les rôles respectifs de ces acteurs, p.ex. plusieurs CCCI ont demandé à avoir une plateforme d'échange et de partage pour discuter des projets réalisés par d'autres commissions. Une telle plateforme existe cependant déjà au niveau du GRESIL et à travers le site www.integratioun.lu. 		√	√			R3 R5
	 Les principaux acteurs qui ont été nommés dans les entretiens en ce qui concerne l'intégration sont l'ASTI, le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ou le CEFIS. En ce qui concerne le Ministère, la grande majorité des CCCI (17 sur 23) ne connaissent pas (encore) les personnes de contact. 						

Communication et interaction Collaboration au niveau communal

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
18	Les interactions avec le conseil communal et avec le collège échevinal sont bonnes						
	 Toutes les personnes interviewées ont indiqué que leurs interactions avec le conseil communal sont « bonnes ». En général, il a été souligné que le conseil communal laisse aux CCCI la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser leur missions, idées et actions. 						
	 Cependant, les CCCI ont l'impression que les attentes à leur égard vont au-delà de leur rôle d'organe consultatif comme arrêté par le RGD. Le souhait de passer de la simple consultation à un rôle proactif afin de rendre justice au travail mené a été exprimé de manière réitérée. 		√	✓			R1 R3
	 Toutes les 23 CCCI ont indiqué que l'interaction avec le conseil communal est très bonne. Concernant les discussions budgétaires pour la réalisation des projets, les CCCI estiment notamment que le fait d'avoir un membre du collège échevinal en tant que membre dans la CCCI peut faciliter ces discussions. 						
19	La collaboration avec les associations locales augmente la portée et l'impact des actions						
	 Alors qu'une partie des CCCI (13 sur 23) travaillent de façon individuelle ou en collaboration avec d'autres CCCI, l'autre partie (10 sur 23) travaille aussi directement avec des association locales (p.ex. clubs de sport, groupes de musique, maison des jeunes, etc.) comme par exemple les CCCI de Contern ou Leudelange. La collaboration au niveau local est souvent entretenue afin d'atteindre une masse critique lors des événements organisés et afin d'atteindre une plus grande partie de la population locale. 	✓	✓				R3 R4

Communication et interaction

Collaboration au niveau intercommunal

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
20	La collaboration avec d'autres CCCI peut être bénéfique surtout entre communes avec des tailles / problématiques similaires						
	 La collaboration entre CCCI, dans le but de développer des actions communes, est jugée bénéfique par 14 sur 23 commissions rencontrées et est vue comme une opportunité pour développer et échanger sur des projets. 						
	 Actuellement, 14 des CCCI interviewées collaborent avec des CCCI d'autres communes. Bien que cette collaboration ne soit que formalisée dans un seul cas, cela ne semble pas être un frein. 		√				R3
	 Les raisons pour la non-collaboration entre les CCCI sont notamment : 						
	Un manque de temps						
	 Les situations et défis particuliers aux communes (p.ex. différence de taille) 						
	 L'échange et la coopération entre communes similaires (p.ex. de même taille) seraient plus appropriés dans ce cadre. 						

Gouvernance de et communication au sein de la CCCI Composition de la CCCI

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
21	 Les exigences concernant la composition des CCCI posent problème dans la pratique Toutes les CCCI sont d'avis que chaque personne qui veut s'engager dans la CCCI devrait pouvoir le faire, indépendamment de sa nationalité. Par ailleurs, le sujet de la double-nationalité n'est pas couvert par le RGD. En outre, le minimum de 6 membres ordinaires cause problème pour les communes de petite taille. Comme la commission doit comprendre autant de membres suppléants que de membres effectifs, celles-ci se retrouvent dans la situation où elles ne peuvent tout simplement pas respecter le RGD puisqu'elles ne trouvent pas assez de membres suppléants. 22 sur 23 des CCCI interviewées ne font pas de distinction entre les membres ordinaires et suppléants. Chaque membre qui veut s'impliquer dans la CCCI est le bienvenu. Il est très important qu'au moins un représentant du collège échevinal fasse partie de la CCCI en tant que membre (Article 2 paragraphe 3 du RGD). Finalement, 22 sur 23 des CCCI interviewées ont confirmé que les mandataires politiques qui sont également membres de la CCCI ne politisent pas leurs travaux et activités. De plus, la commission consultative communale d'intégration est très appréciée puisque c'est une des rares commissions où il n'y a pas ou peu d'influence politique. 		✓				R1

Gouvernance de et communication au sein de la CCCI Composition de la CCCI

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
22	 Le poste du président et du secrétaire doit répondre à certaines conditions Président Les CCCI ont soulevé qu'il est primordial que le poste de président ne soit ni occupé par le bourgmestre ni par un échevin pour garantir une certaine neutralité. Vice-président Les réunions sont organisées de façon à ce que le président et le secrétaire puissent participer. De ce fait, le poste de vice-président pourrait être supprimé selon certains. Secrétaire La majorité des CCCI pousse pour que le poste de secrétaire soit occupé par un agent communal comme prévu dans l'article 5 du RGD. Néanmoins, nous avons pu constater que cet article n'est pas appliqué par toutes les CCCI. 		✓	√			R1
23	 Opinions divergentes concernant le besoin et/ou la nécessité d'un chargé à l'intégration Chargé à l'intégration La majorité des CCCI est d'avis qu'un chargé à l'intégration est indispensable pour suivre et faire avancer les projets liés à l'intégration. Néanmoins les communes de petite taille ont soulevé des doutes sur le fait qu'elles puissent employer un chargé à l'intégration à temps plein pour cause de manque de fonds voire manque de charge de travail. 		√	√			R3

Le travail de la CCCI Défis et enjeux rencontrés

	Constats	Impact	Efficacité	Efficience	Pertinence	Durabilité	Recomm- andations
24	Les défis et enjeux rencontrés par les CCCI rendent leur travail plus fastidieux						
	Les commissions rencontrées ont soulevé les défis suivants : • La pandémie actuelle (COVID-19) ralentit le travail des CCCI • Manque de lieux de rencontre (majoritairement dans les communes de petite taille) • Désintérêt ressenti de la population de participer aux événements organisés par les CCCI • Difficile de trouver des membres motivés et impliqués à long terme dans la CCCI • Dû à la situation du marché du logement au Luxembourg, les CCCI sont confrontés au défis suivants : • « Schloofgemeng », les habitants de la commune se contentent de « dormir » dans leur lieu de résidence et ne participent pas à la vie communale • Le choix de la commune de résidence est davantage lié au prix d'achat / des loyers qu'à un choix personnel • Difficulté d'atteindre certaines communautés (p.ex. communauté portugaise) et classes sociales, en raison d'un manque d'intérêt et/ou de sentiments d'appartenance • Clarification des responsabilités respectives (commune vs CCCI) dans la transposition des missions • Confrontation à des défis culturels et religieux dans le cas de réfugiés extra-européens • L'absence d'une source d'information centralisée au niveau communal pour les nouveaux résidents (p.ex. démarches administratives) • Incohérence entre offre et demande de cours luxembourgeois. Le luxembourgeois reste un facteur d'intégration très important		✓	✓			R3 R6 R7



Etude de cas (E1) – Commissions de plus grande taille

Les ateliers de travail menés avec la Ville de Luxembourg (VdL) ainsi que la ville d'Esch-sur-Alzette ont permis d'identifier des similitudes au niveau organisationnel et fonctionnel

Constats clés retenus -

- Les grandes villes se trouvent dans un contexte particulier qui exige un niveau d'efficacité et de professionnalisme élevé: Dans les grandes villes telles que la VdL et Esch-sur-Alzette, les attentes des citoyens sont accrues en raison de la taille et de la variété de la population. Les citoyens réclament une plus grande efficacité en matière d'intégration. Dans ce contexte, la VdL est très particulière au vu du grand nombre de résidents étrangers, d'un taux de migration et des prix de logement élevés. De son côté, la CCCI d'Esch-sur-Alzette se voit clairement comme un « ThinkTank » qui travaille pour la commune.
- Des groupes de travail permettent de prioriser certaines activités du programme de travail : La CCCI de la VdL organise des groupes de travail qui suivent les priorités et un calendrier. Par exemple, en 2019, les 4 groupes de travail se sont concentrés sur les sujets suivants: (1) Participation politique, (2) Sensibilisation sur l'intégration, (3) Actions dans les quartiers (par ex. journée de bienvenue dans les quartiers), (4) le public qui est le moins souvent inclus (frontaliers, entreprises et employées).
- Les grandes villes doivent veiller à garder le lien avec leurs quartiers et décentraliser les activités ; point qui doit aussi être reflété dans la composition des CCCI : Les CCCI des grandes villes doivent assurer la proximité avec leurs résidents. Ceci nécessite un rapprochement de la CCCI des quartiers par exemple à travers un relais dédié dans les quartiers. Dans ce cadre, la représentation des différents quartiers dans la composition de la CCCI est un facteur non négligeable mais la motivation et l'engagement des membres reste le facteur le plus important.
- Le Plan communal d'intégration (PCI) est un outil pertinent pour les grandes communes : La VdL mentionne notamment l'utilité du PCI parce qu'il permet de dresser un état des lieux et de définir un plan d'actions avec des priorités ensemble avec tous les services, acteurs et parties prenantes concernés. Il est important de noter que le PCI est une base de travail non uniquement pour la CCCI mais également pour d'autres commissions.
- L'échange entre CCCI ne se fait pas régulièrement mais pourrait être intéressant avec des communes d'une taille similaire: Le manque de temps est le facteur le plus important qui empêche plus d'échange entre CCCI. La VdL mentionne que plus d'échanges avec des villes avec plusieurs quartiers et donc une population plus grande telles que Esch-sur-Alzette, Dudelange ou Differdange pourraient être bénéfiques.

Recommandation: R2

Etude de cas (E2) - Coopération régionale importante

Les ateliers de travail menés avec le groupement de communes LEADER* ont souligné la grande importance de la collaboration entre communes voisines

Constats clés retenus

- L'intégration est soutenue par l'implication des associations locales : L'intégration n'est pas uniquement axée sur les nouveaux arrivants d'une commune, mais touche aussi les établissements locaux (p.ex. clubs de sport) qui sont le plus souvent un vecteur incontournable de l'intégration locale.
- La mission consultative des CCCI est à revoir au profit d'une approche proactive : Selon le groupement de communes LEADER, l'objectif original des CCCI (être consultatif) n'est plus à jour et devrait être revu (opinion partagée lors des entretiens particuliers). Il est désormais vu comme un frein au développement. De plus, le rôle des CCCI s'est élargi, de simplement conseiller, à organiser des activités et événements d'intégration.
- Des lignes directrices du ministère servant de guide aux CCCI pour leur programme annuel : Il a en outre été mentionné qu'un cadre (p.ex. thématique sur base annuelle) serait apprécié tout en laissant une certaine marge de manœuvre aux commissions. Un tel cadre pourrait être utilisé par le ministère afin de communiquer sur les priorités en ce qui concerne l'intégration. Le ministère pourrait, par exemple, dans son appel à subsides annuel, fixer des thèmes qu'il subventionnerait prioritairement. Rappel : le RGD est tout de même apprécié pour sa flexibilité d'application aux réalités particulières de chaque CCCI.
- Le groupement LEADER, qui collabore déjà au niveau syndical, estime que travailler sous un coordinateur unique serait un élément facilitant. Bien que la collaboration entre les CCCI fonctionne plutôt bien, il a souligné l'importance d'avoir une personne (chargé à l'intégration) au niveau régional qui prendrait les choses en main et qui occuperait le rôle de coordinateur entre les CCCI.
- Certains points du RGD, concernant notamment la composition de la CCCI, sont difficiles à mettre en œuvre pour des communes de petite taille : Il s'avère donc souvent difficile de respecter l'article 2 (2) « le nombre total de membres de la commission est de six au moins ». Ceci ne devrait cependant pas freiner la volonté des forces vives de la commune d'agir.

Recommandations: R1, R3, R4



Mettre à jour la législation en vigueur concernant les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) en fonction des besoins cités (R1) (1/2)

Justification

Nom de la commission

- Nous recommandons de changer le nom de la commission en « commission du vivre ensemble » afin de mieux refléter la réalité du travail mené par les membres de la commission
- En supprimant le mot « consultative », il est mis en évidence que le travail d'une CCCI ne se limite pas au volet consultatif
- Finalement, nous suggérons également d'intégrer une définition du mot « intégration » dans le RGD afin d'éviter toute ambiguïté

Art. 1er. Missions

• Enlever la mission « encourager la présence de membres étrangers dans les autres commissions consultatives communales » dû au fait que la mise en vigueur des différentes commissions au niveau communal se fait simultanément

Art. 2. Composition

- Définir un nombre minimum des membres en fonction de la population de la commune
- Ne plus obliger les CCCI de faire une distinction entre les membres ordinaires et suppléants afin de donner plus de flexibilité aux commissions en ce qui concerne leur organisation
- Clarifier si les membres ayant une double-nationalité sont considérés comme des membres luxembourgeois ou des membres étrangers





Mettre à jour la législation en vigueur concernant les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) en fonction des besoins cités (R1) (2/2)

Justification

Art. 3. Renouvellement

- Offrir la possibilité aux membres de prolonger leur mandat en cas de déménagement sur demande écrite et motivée
- Inclure la possibilité de coopter des membres en tant qu'observateur dans la CCCI permettant ainsi aux intéressés de s'impliquer davantage dans la CCCI sans devoir attendre un nouvel appel à candidatures de la part de la commune

Art. 4. Président

- Interdire le cumul des fonctions de bourgmestre et de président ainsi que le cumul des fonctions d'échevin et de président, pour garantir une certaine neutralité
- Dans la mesure où beaucoup de CCCI n'ont pas nommé de vice-président, nous recommandons de rendre ce poste optionnel

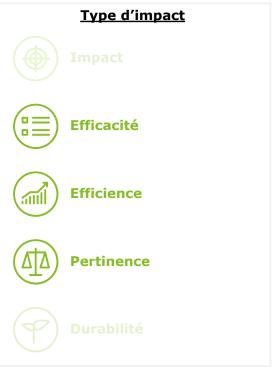
Art. 10. Procès-verbal

• Enlever l'obligation de transmettre le procès-verbal de la réunion au ministre ayant dans ses attributions l'Intégration

Art. 11. Information

• Télécharger le rapport d'activités également sur une plateforme centrale en se basant sur un modèle prédéfini par le Ministère





Mener tous les 5 ans un état des lieux ainsi qu'un diagnostic des besoins au niveau national (R2)

Justification

- L'établissement d'un état des lieux est un outil performant d'analyse pour les CCCI. La charge de travail qui incomberait aux CCCI désirant réaliser un état des lieux est toutefois trop importante pour être effectuée par un groupe de bénévoles que sont les membres de la CCCI. Nous recommandons l'établissement d'un état des lieux systématique réalisé au niveau national.
- Les résultats de cette analyse peuvent être présentés de manière suivante:
 - Niveau national
 - Niveau régional
 - Niveau communal
- Les communes auront par la suite accès aux informations recueillies au niveau communal, qu'elles peuvent également partager avec les CCCI, tout en respectant le règlement général sur la protection des données.
- · Ceci aura l'avantage que les communes n'ayant pas les ressources nécessaires à disposition, peuvent :
 - Obtenir une meilleure compréhension des défis et des besoins auxquels doivent faire face les habitants de leur commune
 - Mettre en place des mesures appropriées permettant de remédier à des situations jugées insatisfaisantes
 - · Définir des projets/actions concrets couvrant les besoins identifiés
- En même temps, dû à l'aide du Ministère, les communes auront franchi l'étape la plus laborieuse vers la mise en place d'un PCI.
- Finalement, ceci permettra au Ministère d'évaluer l'impact des mesures entamées les cinq années précédentes et de faire évoluer la politique d'intégration de façon régulière.



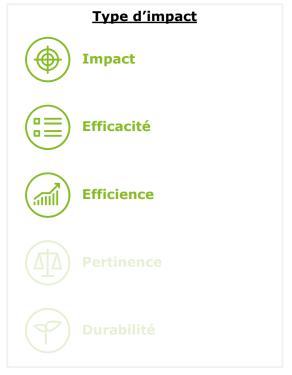


Faciliter la coordination des travaux à réaliser par les CCCI avec le support d'un chargé à l'intégration (R3)

Justification

- Un chargé à l'intégration est un support professionnel pour les communes qui coordonne les actions liées à l'intégration et mobilise les acteurs à tous les niveaux.
- Les communes auront deux possibilités distinctes d'employer un chargé à l'intégration :
 - Niveau régional Pour les communes n'ayant soit pas assez de charge de travail pour employer un chargé à temps plein soit pas suffisamment de budget, il serait intéressant de partager le poste du chargé à l'intégration avec des communes avoisinantes ce qui faciliterait en même temps la collaboration entre les CCCI des différentes communes. L'exemple du LEADER Atert-Wark montre qu'une telle collaboration est perçue comme très positive.
 - Niveau communal Pour les communes ne souhaitant pas embaucher une personne ensemble avec les communes avoisinantes mais n'ayant également pas assez de charge de travail pour l'employer à temps plein, il y a la possibilité de lui allouer plusieurs domaines thématiques comme par exemple intégration, inclusion ou égalité des chances.



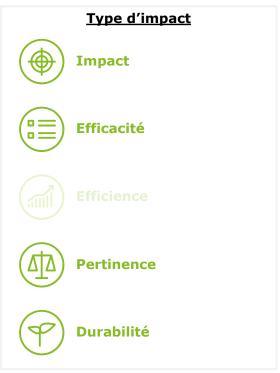


Augmenter l'impact des activités des CCCI ainsi que l'échange avec une plus grande partie de la population à travers une implication systématique d'acteurs locaux (R4)

Justification

- L'intégration est un sujet omniprésent qui se retrouve dans tous les aspects de la vie, aussi bien professionnelle que privée : travail, clubs de sport, école et musique étant des exemples. De ce fait, la portée des actions menées par les CCCI au niveau communal ainsi que la communication et l'échange avec une plus grande partie de la population peuvent être encouragés à travers l'implication systématique d'acteurs locaux tels que:
 - Des **guides d'intégration** (bénévoles) qui soutiennent les personnes dans leurs défis quotidiens (p.ex. démarches administratives) et qui pourraient également établir un lien avec les personnes moins intégrées
 - Les **écoles** qui sont un facteur incontournable de l'intégration et qui poussent les parents à s'investir dans les activités de leurs enfants. Ceci est souvent le premier pas vers l'intégration des familles des nouveaux arrivants.
 - Des **clubs locaux** (p.ex. sport, cuisine, musique, etc.) qui ont été identifiés par une grande partie des CCCI comme des porteurs de l'intégration par leur nature, rassemblent les gens à travers une passion commune, indépendamment de leurs origines.
 - Les **autres commissions communales** (p.ex. commission de l'égalité des chances, commission de la jeunesse), afin de collaborer directement sur des projets qui les concernent conjointement.
- Nous recommandons :
 - De nommer des guides d'intégration au niveau communal
 - D'établir ou de renforcer le contact avec l'association des parents et de la commission scolaire
 - D'inciter l'intérêt des nouveaux arrivants pour des clubs locaux à travers une brochure résumant toutes les opportunités de loisir (y inclus comment les joindre) dans la commune
 - D'interagir proactivement avec les autres commissions lors du développement du programme de travail



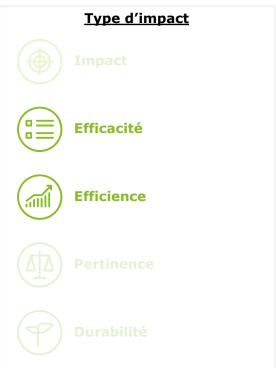


Elaborer un guide qui présente et définit le rôle des différentes acteurs actifs dans le domaine de l'intégration afin de guider les CCCI (R5)

Justification

- Il existe un grand nombre d'acteurs qui sont actifs dans le cadre des activités liées à l'intégration des résidents étrangers. Dans les entretiens, les acteurs mentionnés le plus souvent sont le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'ASTI ainsi que le CEFIS. Dans ce cadre, les entretiens ont également souligné que le rôle et les missions de ces acteurs ne sont pas toujours connus par les CCCI, ce qui empêche souvent que les commissions utilisent les services offerts par ces acteurs.
- Nous recommandons dans ce contexte, d'élaborer un guide qui a pour objectif de présenter tous les acteurs de l'intégration, leurs rôle et missions aux CCCI.
- Outre les rôles et missions, ce guide pourrait par ailleurs présenter :
 - Les offres en matière de formations qui concernent le domaine de l'intégration
 - Les supports disponibles (telles que des subsides pour organiser des évènements)
 - Les canaux d'échange et de communication (p.ex. promouvoir la plateforme d'échange d'expériences offerte par l'ASTI)
 - Le support offert pour établir un Plan Communal d'Intégration (PCI)
- Ce guide, qui devra être mis à jour à une fréquence appropriée, devrait être partagé avec et présenté aux CCCI lors de la première réunion (après les élections).





Elaborer un modèle standard de guide de bienvenue pour les petites communes afin de faciliter l'intégration des nouveaux résidents (R6)

Justification

- Afin de permettre aux nouveaux résidents de s'orienter après leur arrivée dans la commune, un guide contenant des renseignements et démarches de base est jugé utile par un grand nombre de CCCI. L'objectif d'un tel guide serait d'aider les nouveaux résidents à s'établir dans leur commune et de trouver ce dont ils ou leur famille ont besoin pour la vie quotidienne.
- Il a été constaté que certaines communes disposent déjà d'un tel guide qui est plus ou moins détaillé et qui a souvent été élaboré ensemble avec la CCCI. Toutefois ceci n'est pas le cas dans toutes les communes, notamment les petites communes qui n'ont pas les moyens pour développer un tel guide.
- Nous recommandons donc de créer, au niveau national, un modèle standard d'un guide de bienvenue (source d'inspiration site justarrived.lu), qui pourra par la suite être adapté par les communes avec des informations particulières et locales. Un tel modèle reprendrait des sujets tels que (liste non-exhaustive) :
 - Des points de contacts clés au niveau de la commune
 - Des **démarches administratives** (p.ex. inscription des enfants à l'école)
 - Des **informations sur le logement** (p.ex. une explication du marché de logements avec une cartographie par quartier)
 - Un **annuaire commercial** (p.ex. une liste des commerces locaux tels que des pharmacies, boulangers ou kiosk)
 - Un annuaire médical
- Ce guide multilingue, pourrait dans le cadre des journées annuelles de bienvenue (si existantes), être présenté et distribué aux nouveaux arrivants.
- Outre le papier «classique», un tel guide devrait aussi être disponible sous forme d'une «App».



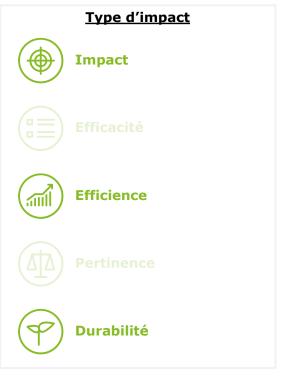


Permettre une communication plus ciblée dans plusieurs langues à travers un soutien de traduction permettant d'atteindre une plus large proportion de la population (R7)

Justification

- Les constats ont montré que la plupart des CCCI doivent ou voudraient traduire leurs communications dans plusieurs langues. Les traductions sont typiquement faites dans des langues qui sont soit parlées par des membres de la CCCI, soit des langues qui sont couvertes par le service de traduction de la commune (qui couvre néanmoins un nombre limité de langues).
- Par conséquent, les traductions des communications faites par les CCCI se limitent souvent aux compétences linguistiques des membres de la CCCI ainsi que de la commune et ne permettent donc pas un ciblage systématique des populations les plus représentées dans la commune. Le cas idéal étant que les populations les plus représentées dans la CCCI.
- Afin de pouvoir appliquer une approche plus systématique qui permettrait d'offrir un plus grand nombre de langues et de renforcer la communication des CCCI envers les populations ciblées, le ministère pourrait soutenir les CCCI avec :
 - Un accès à une plateforme de traduction en ligne, afin de passer rapidement d'une version brute à une traduction relue par un traducteur professionnel en quelques clics.
 - Un budget de traduction alloué afin de couvrir les frais de traduction auprès de prestataires de traduction externes.



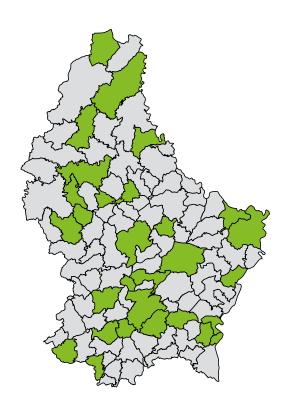




Echantillon de communes pour les entretiens

29 communes ont été sélectionnées en appliquant les critères prédéfinis afin d'assurer la représentativité de l'échantillon

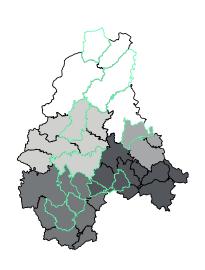
L'échantillon choisi respecte la diversité des communes et couvre une population total de 308.842 habitants.





Echantillon de communes pour les entretiens – Circonscription Nord

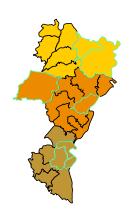
10 communes ont été sélectionnées en appliquant les critères prédéfinis afin d'assurer la représentativité de l'échantillon



Commune	Canton	Mode d'élection	CCCI	PCI	Chargé à l'intégration	Population	% étrangers	Participation sondage
Clervaux	Clervaux	Proportionnel	Oui	En cours	Non	5.463	34%	Oui
Troisvierges	Clervaux	Majorité	Oui	Non	Non	3.296	44%	Non
Esch-sur-Sûre	Wiltz	Majorité	Oui	Non	Non	2.855	32%	Non
Wiltz	Wiltz	Proportionnel	Oui	En cours	Non	7.273	49%	Oui
Putscheid	Vianden	Majorité	Oui	Non	Non	1.150	25%	Oui
Préizerdaul	Redange	Majorité	Oui	En cours	Non	1.698	49%	Oui
Redange-sur- Attert	Redange	Majorité	Non	En cours	Non	2.905	28%	Non
Wahl	Redange	Majorité	Oui	En cours	Non	1.034	20%	Oui
Ettelbruck	Diekirch	Proportionnel	Oui	Non	Non	9.148	48%	Oui
Mertzig	Diekirch	Majorité	Oui	Non	Non	2.293	27%	Non

Echantillon de communes pour les entretiens – Circonscription Est

7 communes ont été sélectionnées en appliquant les critères prédéfinis afin d'assurer la représentativité de l'échantillon



Commune	Canton	Mode d'élection	CCCI	PCI	Chargé à l'intégration	Population	% étrangers	Participation sondage
Echternach	Echternach	Proportionnel	Oui	Non	Non	5.617	47%	Oui
Rosport- Mompach	Echternach	Majorité	Oui	Non	Non	3.613	27%	Oui
Grevenmacher	Grevenmacher	Proportionnel	Oui	En cours	Non	4.936	41%	Oui
Junglinster	Grevenmacher	Proportionnel	Oui	Non	Oui	8.090	37%	Oui
Bous	Remich	Majorité	Oui	Non	Non	1.669	28%	Oui
Remich	Remich	Proportionnel	Oui	En cours	Non	3.732	45%	Oui
Stadtbredimus	Remich	Majorité	Oui	En cours	Non	1.947	34%	Oui

Echantillon de communes pour les entretiens – Circonscription Sud

6 communes ont été sélectionnées en appliquant les critères prédéfinis afin d'assurer la représentativité de l'échantillon



Commune	Canton	Mode d'élection	CCCI	PCI	Chargé à l'intégration	Population	% étrangers	Participation sondage
Kopstal	Capellen	Proportionnel	Oui	En cours	Non	4.038	52%	Non
Mamer	Capellen	Proportionnel	Oui	Non	Oui	9.913	50%	Non
Differdange	Esch-sur-Alzette	Proportionnel	Oui	En cours	Oui	27.409	54%	Oui
Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	Proportionnel	Oui	Oui	Oui	36.218	57%	Oui
Leudelange	Esch-sur-Alzette	Majorité	Oui	En cours	Non	2.702	41%	Oui
Reckange-sur- Mess	Esch-sur-Alzette	Majorité	Oui	Non	Non	2.594	21%	Oui

Echantillon de communes pour les entretiens – Circonscription Centre

6 communes ont été sélectionnées en appliquant les critères prédéfinis afin d'assurer la représentativité de l'échantillon



Commune	Canton	Mode d'élection	CCCI	PCI	Chargé à l'intégration	Population	% étrangers	Participation sondage
Contern	Luxembourg	Proportionnel	Oui	Non	Non	3.939	35%	Oui
Hesperange	Luxembourg	Proportionnel	Oui	En cours	Non	15.584	54%	Oui
Luxembourg	Luxembourg	Proportionnel	Oui	Oui	Oui	122.273	71%	Oui
Steinsel	Luxembourg	Proportionnel	Oui	Non	Non	5.443	39%	Oui
Larochette	Mersch	Majorité	Oui	Non	Non	2.194	56%	Oui
Mersch	Mersch	Proportionnel	Oui	En cours	Non	9.816	40%	Oui

Deloitte.

Contacts

Luc Brucher

Partner

Tél: + 352 45145 4704 Mobile: + 352 661 451 780 Email: lbrucher@deloitte.lu

Andreas Steinbach

Senior Manager

Tél: +352 45145 3482 Mobile: +352 621568 851 Email: asteinbach@deloitte.lu

Kim Mosel

Senior Consultant

Tél: + 352 45145 2062 Mobile: + 352 621 655 449 Email: kmosel@deloitte.lu

Philippe Maas

Consultant

Tél: +352 45145 3733 Mobile: +352 621 568 269 Email: pmaas@deloitte.lu

Deloitte is a multidisciplinary service organization which is subject to certain regulatory and professional restrictions on the types of services we can provide to our clients, particularly where an audit relationship exists, as independence issues and other conflicts of interest may arise. Any services we commit to deliver to you will comply fully with applicable restrictions.

This communication contains general information only, and none of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, its member firms, or their related entities (collectively, the "Deloitte network") is, by means of this communication, rendering professional advice or services. Before making any decision or taking any action that may affect your finances or your business, you should consult a qualified professional adviser. No entity in the Deloitte network shall be responsible for any loss whatsoever sustained by any person who relies on this communication.

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee ("DTTL"), its network of member firms, and their related entities. DTTL and each of its member firms are legally separate and independent entities. DTTL (also referred to as "Deloitte Global") does not provide services to clients. Please see www.deloitte.com/about for a more detailed description of DTTL and its member firms.

Deloitte provides audit, consulting, financial advisory, risk advisory, tax and related services to public and private clients spanning multiple industries. Deloitte serves four out of five Fortune Global 500® companies through a globally connected network of member firms in more than 150 countries bringing world-class capabilities, insights, and high-quality service to address clients' most complex business challenges. To learn more about how Deloitte's approximately 245,000 professionals make an impact that matters, please connect with us on <u>Facebook</u>, <u>LinkedIn</u>, or <u>Twitter</u>.